

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE POINTE A PITRE

30 RUE FREBAULT

97110 POINTE-A-PITRE

TEL. 05 90 89.20 70

RECEPISSE DE DEPOT

ANTILLES EXPERTS YENGADESSIN
EVELYNE

16 boulevard de la Pointe Jarry
ZI de Jarry
97122 Baie-Mahault

V/REF :

N/REF : 2006 B 473 / 2015-A-2925

Le Greffier du Tribunal Mixte de Commerce DE POINTE A PITRE certifie qu'il a reçu le 18/09/2015, les actes suivants :

Décision(s) de l'associé unique en date du 01/01/2014

Concernant la société

2R HOLDING
Société par actions simplifiée
Voie Verte Fonds Boisneuf
Immeuble Bravo
97122 Baie Mahault

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2015-A-2925 le 18/09/2015

R.C.S. POINTE A PITRE TMC 490 188 158 (2006 B 473)

Fait à POINTE A PITRE le 18/09/2015,

LE GREFFIER

2R HOLDING

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.240.200 euros
Siège Social : Voie Verte - Fonds Boisneuf – Immeuble Bravo
97122 BAIE-MAHAULT
490 188 158 RCS POINTE A PITRE

A 292

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU [01/01/2014]**

L'an deux mille [quatorze]
Et le [01 Janvier]
Au siège social

Monsieur Rodrigue Ramalingom, Associé Unique et Président de la SAS 2R HOLDING ayant son siège social à BAIE MAHAULT (97122) – Fond Boisneuf, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de POINTE A PITRE sous le numéro 490 188 158,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Par lettre en date du [01/01/2014], Monsieur Stéphane BOUCHER, Commissaire aux Comptes Titulaire a informé la 2R HOLDING de sa démission de ses fonctions de Commissaires aux Comptes Titulaire.

Monsieur Rolland REMBLIN, Commissaire aux Comptes Suppléant nommé lors de la constitution de la Société accède donc aux fonctions de Commissaire aux Comptes Titulaire et il convient par conséquent de nommer un nouveau Commissaire aux Comptes Suppléant.

II - A STATUE SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Constatation de la démission du Commissaire aux Comptes Titulaire
- Nomination de Monsieur Rolland REMBLIN actuellement Commissaire aux Comptes Suppléant aux fonctions de Commissaire aux Comptes Titulaire
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes Suppléant
- Octroi de pouvoirs pour les formalités

III - A PRIS DES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur Stéphane BOUCHER de ses fonctions de Commissaire aux Comptes Titulaire.

Conformément à la loi et aux règlements en vigueur, Monsieur Rolland REMBLIN, actuellement Commissaire aux Comptes Suppléant est donc officiellement nommé Commissaire aux Comptes Titulaire pour la durée restant à courir de son précédent mandat, soit jusqu' en l'an 2012 lors de l'approbation des comptes clos le 31 décembre 2011.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'en l'an 2012 lors de l'approbation des comptes clos le 31 décembre 2011 :

Mr Robert MIRRI

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'Associé Unique et le Président.

Le Président

L'Associé Unique

Rodrigue Ramalingom

Rodrigue Ramalingom

